

2 - Offre et accès aux soins : des disparités communales

Si les densités s'attachent à mesurer l'offre des professionnels, l'accessibilité potentielle localisée (APL) permet d'apprécier l'adéquation offre-demande en élargissant les critères retenus dans l'accessibilité. Cet indicateur croise, au niveau communal, zone de patientèle⁶ et zone de recours. Il tient compte, côté offre, des professionnels de la commune et des communes distantes de 15 mn maximum, en évaluant le nombre de praticiens mais aussi leur activité effective en équivalent temps plein. Côté demande, il estime la population couverte dans un rayon de déplacement de 15 mn autour de son domicile, et évalue ses besoins de soins ciblés en fonction de l'âge (*sources et méthodes*).

En Martinique, suivant les communes, l'APL aux médecins généralistes libéraux varie de 27 à 86 praticiens en équivalent

temps plein (ETP) pour 100 000 habitants (*figure 7*). Seules, deux communes du Sud, Rivière-Salée et Sainte-Luce ont une APL par commune supérieure à la moyenne nationale (71). Toutefois, 72 % des habitants ont une APL supérieure à la moyenne régionale (46). Ils sont répartis dans 15 communes, mais bénéficient néanmoins d'une bonne accessibilité grâce aux communes voisines. Ainsi, Case-Pilote profite de la proximité de Schoelcher, et Ducos de celle de Rivière-Salée et du Lamentin.

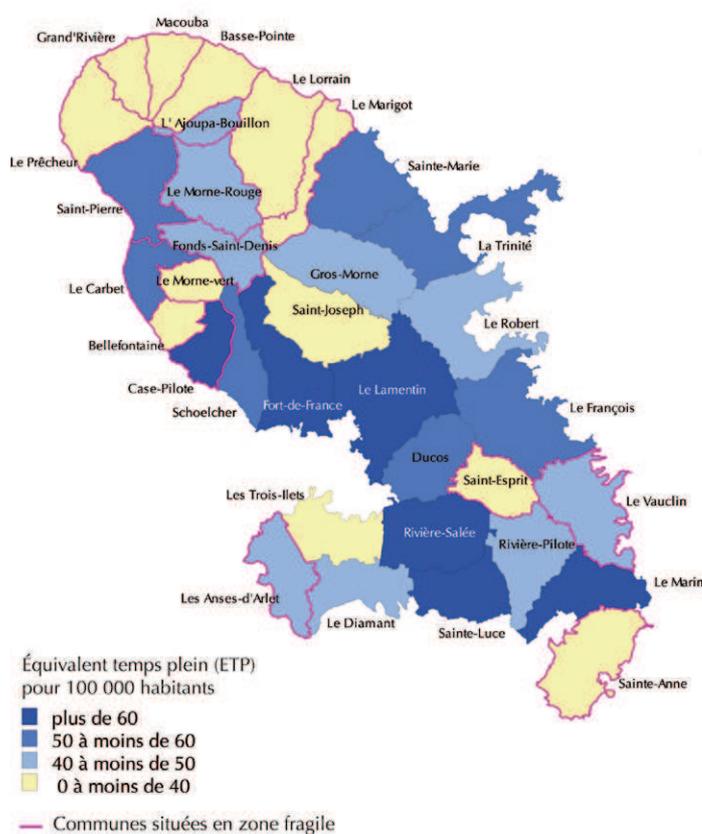
L'APL aux médecins généralistes est inférieure à la moyenne régionale dans 19 communes (28 % de la population), dont 16 sont identifiées «zones fragiles» par l'ARS de Martinique. Pénalisées par une offre insuffisante, elles sont souvent éloignées des pôles urbains et géographiquement excentrées. En revanche, bien que située

au centre de l'île et intégrée à la CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique), Saint-Joseph fait face à une demande importante et dispose d'une faible accessibilité car une seule commune voisine (Gros-Morne) est accessible en moins de 15 minutes.

L'accessibilité potentielle localisée aux chirurgiens-dentistes reflète leur faible densité. L'absence de praticiens dans neuf communes accentue les disparités. Néanmoins, seule Grand' Rivière présente une APL nulle puisque aucune autre commune équipée n'est accessible à ses habitants en moins de 15 mn. Un peu moins des deux tiers de la population martiniquaise (59 %) bénéficie d'une APL supérieure à la moyenne régionale.

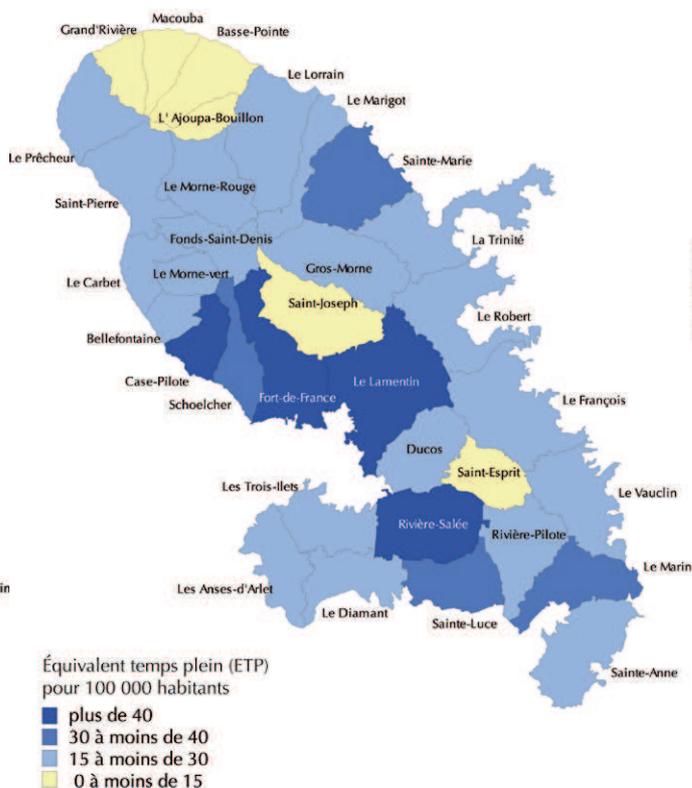
7 Moins de 40 médecins pour 100 000 habitants dans les zones fragiles

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes



Source : SNIR-AM, CNAM-TS, 2010.

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux chirurgiens dentistes



© Insee/CN 2014

⁶ Zone d'attractivité déterminée à partir des déplacements constatés des patients vers leurs médecins généralistes.

2 - Offre et accès aux soins : des disparités communales

8 Un tiers des consultations de généralistes s'effectue hors commune de résidence

Répartition des consultations des professionnels libéraux de proximité selon le temps d'accès (en % cumulés)

	Médecin généraliste		Masseur-kinésithérapeute		Chirurgien-dentiste		Infirmier	
	accessibilité théorique	accessibilité effective	accessibilité théorique	accessibilité effective	accessibilité théorique	accessibilité effective	accessibilité théorique	accessibilité effective
Dans la commune de résidence	98	67	98	70	95	47	99	70
Consultations à moins de 15 minutes	99	70	98	72	98	51	99	73
Consultations à moins de 30 minutes	100	79	99	82	98	65	100	79
Consultations à 30 minutes et plus		100	100	100	100	100		100

Note de lecture : 67 % des consultations de médecine générale ont été réalisées dans la commune de résidence du patient, mais cette proportion passe à 79 % avec un trajet de moins de 30 minutes (En théorie, 100% auraient pu l'être si les patients avaient consulté le médecin le plus proche).

Source : SNIIR-AM, CNAM-TS 2010 ; Distancier Google maps.

Les patients ne recourent pas systématiquement au professionnel le plus proche

Les résidents martiniquais ne recourent pas systématiquement aux professionnels de santé les plus proches. En 2010, plus d'un tiers (36 %) des consultations a été réalisé en dehors de la commune de résidence des patients, soit moins fréquemment qu'en Guadeloupe (50 %) et qu'au niveau national (56%) (figure 8). La disponibilité et la réputation d'un professionnel sont des éléments déterminants dans le choix du praticien. La fidélité des patients à leurs médecins reste souvent acquise, même en cas de déménagement dans une autre commune de l'île.

Néanmoins, le faible maillage des professionnels de santé, aggrave les difficultés d'accès. 87 % des médecins spécialistes notamment sont installés dans le territoire Centre, concentrant les flux vers cette zone en rallongeant les temps d'accès des patients des autres territoires.

Si toutes les consultations ophtalmologiques s'effectuaient au plus proche du domicile, 53 % des actes seraient réalisés dans la commune de résidence. Cette part s'élèverait à 54 % pour les consultations

gynécologiques (figure 9). Pour ces deux disciplines, seulement 30% et 23% des consultations sont réalisées au plus proche (31 % au niveau national).

Une offre de soins inégale selon les territoires

Selon les termes de la loi HPST, la Martinique dispose juridiquement d'un seul territoire de santé mais le programme régional de santé s'appuie sur un découpage par l'ARS en 4 territoires de proximité (sources et méthodes). Pour cerner au mieux l'offre de soins de premier recours, l'étude utilise ce découpage. Comparativement aux autres territoires de proximité, le Nord de la Martinique présente l'offre de soins de premier recours la plus insuffisante. La situation est plus critique du côté Atlantique, où résident 22 % de la population, que du côté Caraïbe, la moins peuplée de l'île (6 % de la population). Hormis pour les masseurs kinésithérapeutes, toutes les densités sont en dessous des moyennes régionales. L'accès aux spécialistes est également plus difficile dans les territoires du Nord où seulement 4 % d'entre eux sont installés. Il n'existe d'ailleurs aucun spécialiste côté « Nord-Caraïbe ».

Principale zone touristique de l'île, les communes du Sud se démarquent légèrement des communes du Nord par une offre de soins plus favorable. Les densités de professionnels de premier recours sont certes un peu plus élevées qu'au nord, mais demeurent nettement en deçà du territoire Centre, qui de par sa proximité, compense un peu cette situation. Le Sud attire davantage de médecins spécialistes que le Nord : 9 % d'entre eux y sont installés (figure 10).

Le Territoire du Centre est le mieux doté en professionnels de santé libéraux : 45 % d'entre eux y sont installés dont 27 % dans la seule ville de Fort-de-France. La zone recense quatre des établissements du Centre Hospitalier Universitaire de Martinique (CHUM), et regroupe 41 % du total des séjours hospitaliers. De fait, elle dispose d'une offre de soins de premier recours plus conséquente que les autres territoires. Hormis pour les masseurs-kinésithérapeutes et les infirmiers, le Centre reste favorisé : toutes les densités sont supérieures aux moyennes régionales. La situation est identique pour les médecins spécialistes. Il en est de même pour les sages-femmes qui sont 42 % à y exercer.

9 Huit consultations spécialisées sur dix s'effectuent hors commune de résidence

Répartition des consultations des professionnels spécialisés libéraux selon le temps d'accès (en % cumulés)

	Ophtalmologue		Gynécologue		Pédiatre		Sage-femme	
	accessibilité théorique	accessibilité effective						
Dans la commune de résidence	53	30	54	23	63	42	78	43
Consultations à moins de 15 minutes	69	46	63	43	76	64	89	61
Consultations à moins de 30 minutes	94	70	93	69	97	85	99	88
Consultations à 30 minutes et plus	100	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : 46 % des consultations d'ophtalmologie ont été réalisées à moins de 15 minutes de la commune de résidence du patient, cette proportion passe à 70 % avec un trajet de moins de 30 minutes.

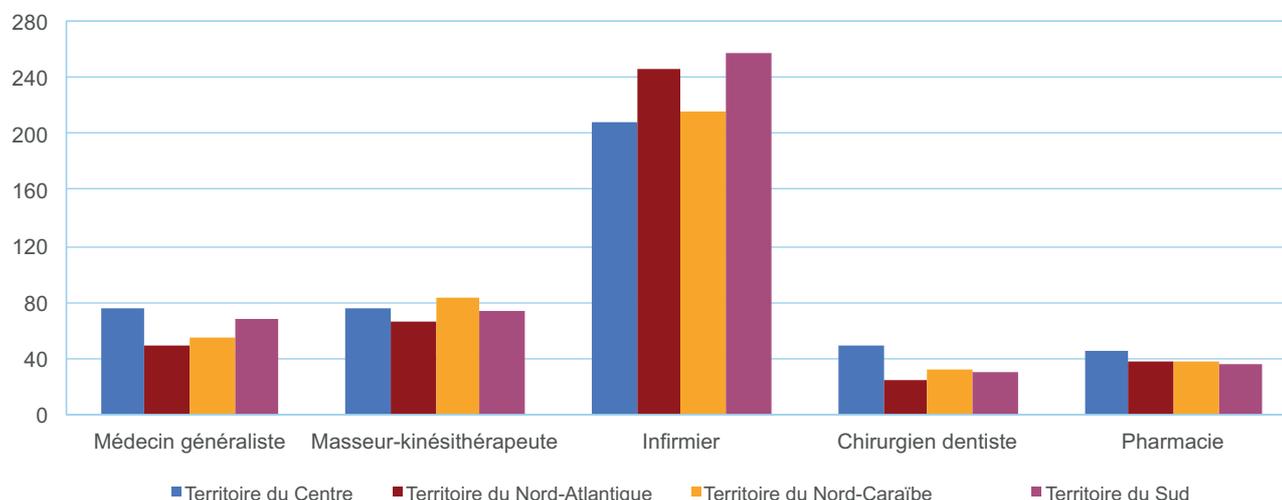
Source : SNIIR-AM, CNAM-TS 2010 ; Distancier Google maps.

2 - Offre et accès aux soins : des disparités communales

10 Un accès aux soins plus difficile dans le Nord-Atlantique

Densité standardisée pour les professionnels de premier recours par territoires de proximité

en nombre pour 100 000 habitants



Source : SNIR-AM, CNAM-TS, 2010.

Peu de déplacements en dehors du territoire de résidence

Les patients se soignent de préférence dans leur territoire de résidence. En 2010, seuls 14 % de l'ensemble des actes ont nécessité des déplacements d'un territoire à un autre. Bénéficiant de l'offre la plus complète, les patients du territoire Centre sont bien évidemment plus nombreux à se soigner dans leur territoire (figure 11). Nord et sud accueillent respectivement la moitié des

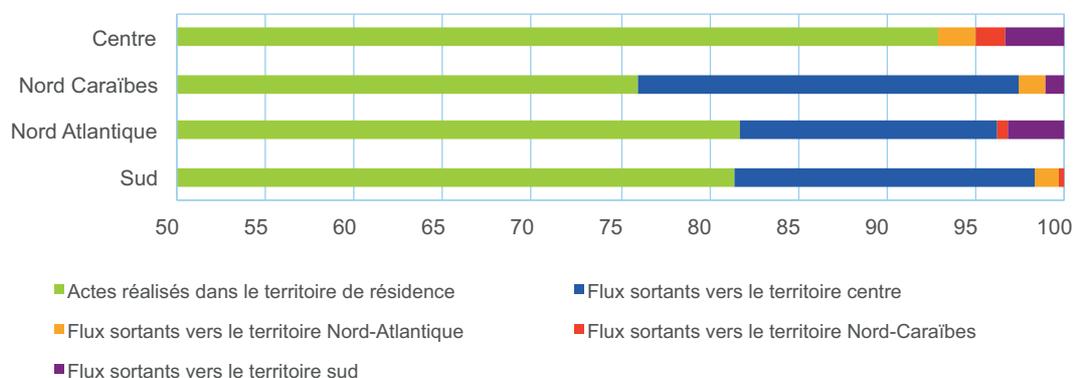
patients du centre sortants de leur territoire. Ces soins concernent la médecine générale et les actes infirmiers (respectivement un tiers des actes), ainsi que la kinésithérapie (20 % des actes).

En proportion, les patients du Nord-Caraïbes sont les plus nombreux à se déplacer, essentiellement vers le territoire Centre. Près de 30 % de leurs déplacements concernent la médecine générale ainsi que les soins infirmiers, 13 % l'ophtalmologie et 7 % les soins dentaires. Enfin, 10 %

des déplacements sont consacrés aux consultations d'autres spécialités absentes de leur zone de résidence (gynécologie, pédiatrie, psychologues et sages-femmes). Pour les habitants du Nord-Atlantique médecine générale, ophtalmologie et kinésithérapie motivent respectivement 34 %, 21 % et 15 % des déplacements. Les spécialités absentes du territoire (gynécologie et psychologie) regroupent 9,3 % des flux.

11 Les patients du Nord-Caraïbes plus mobiles

Répartition des actes par territoire de proximité de résidence du patient (en %)



Lecture : 76% des consultations des résidents du Nord-Caraïbes ont été réalisées au sein de l'intercommunalité (flux stables). Parmi les consultations réalisées en dehors de l'intercommunalité (flux sortants), 21 % ont été réalisées dans le territoire Centre.

Source : SNIR-AM, CNAM-TS, 2010.

2 - Offre et accès aux soins : des disparités communales

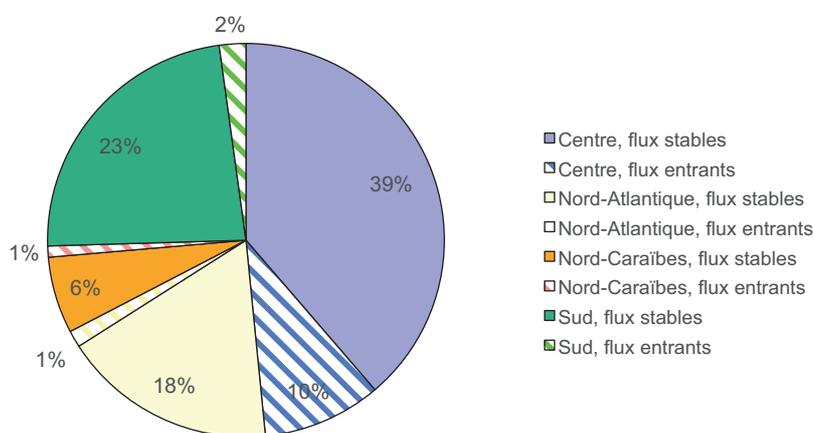
La situation est plus nuancée au sud. Malgré une offre de soins plus conséquente, la part des actes réalisés dans le territoire de résidence est identique à celle du Nord-Atlantique. Les patients sont plus mobiles et la majorité se déplacent vers le Centre pour accéder aux soins. Le tiers des flux est consacré à la médecine générale et 16 % à l'ophtalmologie. Infirmiers, kinésithérapeutes et dentistes concentrent chacun 12 % des déplacements.

Reflétant l'attachement des patients à leur généraliste, les consultations de médecine générale concentrent un tiers de la mobilité totale entre les 4 territoires de proximité. 15 % des déplacements sont motivés par un acte infirmier, de kinésithérapie ou une consultation d'ophtalmologie et 10 % par des soins dentaires. Les autres spécialités, absentes de certains territoires, ne cumulent cependant que 11 % des actes.

L'équipement et la situation géographique du territoire Centre en font la zone de soins la plus attractive du département. Près de la moitié (48,4 %) de l'ensemble des actes y sont réalisés, dont 1 sur 5 concernent les patients des autres territoires (figure 12 et 13). Parmi les flux entrants, un tiers des patients sont venus consulter un généraliste, 19 % un ophtalmologiste et près de 11 % un infirmier, un kinésithérapeute ou un dentiste. Le territoire concentre aussi la majorité des consultations de gynécologie et de pédiatrie. Les 2 territoires du nord regroupent ensemble un quart du total des actes, de même que le territoire sud. Les proportions de patients extérieurs au territoire de soins restent proches, bien inférieures à celle du territoire Centre. Cependant, la nature des praticiens consultés diffère suivant les territoires. Nord-Atlantique et Sud présentent une répartition des actes très proches : 38 % concernent la médecine générale, environ 22 % les actes des kinésithérapeutes et ceux des infirmiers et 10 % les actes dentaires. Plus atypiques, les déplacements de patients vers le Nord-Caraïbe concernent surtout les actes infirmiers (59 % des flux entrants), soit trois fois plus que la médecine générale ou la kinésithérapie.

12 La moitié des actes dans le territoire « Centre »

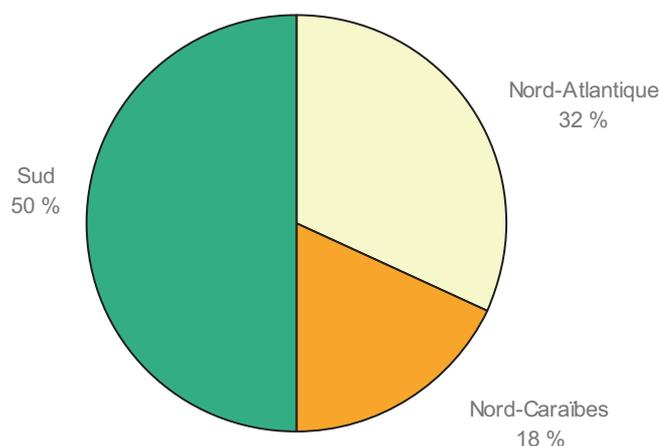
Répartition des actes par territoire de soin (en %)



Lecture : Le territoire Centre concentre 48,4 % du total des actes, dont 9,7 % (flux entrants) concernent les résidents des autres inter-communalités. La somme des secteurs hachurés représente l'ensemble des actes qui ont nécessité des déplacements d'un territoire à un autre, soit 14 %. La majorité d'entre eux (71 %) concerne des flux de patients entrants sur le territoire Centre.
Source : SNIIR-AM, CNAM-TS, 2010.

13 Territoire Centre : la moitié des flux entrants en provenance du territoire Sud

Origine des flux entrants dans le territoire Centre (en %)



Lecture : 50 % des flux entrants sur le territoire Centre proviennent du territoire Sud et 32 % proviennent du territoire Nord-Atlantique.
Source : SNIIR-AM, CNAM-TS, 2010.